

## «La France doit retrouver sa place sur le marché de l'art !»

15/02/2019

Dans le prolongement des travaux conjointement menés par la commission de la culture et la commission des lois du Sénat **sur l'attractivité et la compétitivité du marché de l'art français**, la proposition de loi vise à adapter la composition et la mission du Conseil des ventes volontaires, rebaptisé **Conseil des maisons de vente**, aux réalités du marché de l'art en :

- assurant une **présence accrue des professionnels** tout en préservant la **représentation du maillage territorial** des autorités de régulation ;
- développant le périmètre de ses missions pour en faire un **outil de concertation** et lui conférer une **fonction d'information** ;
- créant un **organe disciplinaire indépendant** en son sein afin de renforcer son pouvoir de sanction et favoriser le recours à la médiation.

Pour Catherine MORIN-DESAILLY, « *Le Conseil doit être au service d'une profession portant un niveau élevé d'exigence de probité et d'expertise* ».

Issue d'un travail de concertation avec les représentants des professionnels du secteur comme avec les instances de régulation et de contrôle, cette proposition de loi suggère également :

- d'étendre la **définition des créations artistiques** bénéficiant du taux réduit de TVA afin d'y inclure les installations et œuvres audiovisuelles ;
- d'apporter des ajustements et précisions quant au paiement du **droit de suite** ou du **délai de délivrance** des certificats et passeports à l'exportation.

« Si les pouvoirs publics ne s'emparent pas de cette nécessaire réforme, **la place de la France sur le marché de l'art continuera de s'amoinrir. Aujourd'hui, elle représente moins de 5% !** », témoigne la présidente de la commission.

La profession a en effet connu des évolutions, notamment avec la **globalisation du marché de l'art, l'essor d'Internet ou encore le risque de dumping fiscal induit par le Brexit**. « C'est pourquoi il l'essentiel d'adapter le cadre juridique et fiscal tout en préservant la crédibilité et la confiance dans le marché des ventes volontaires », conclut la sénatrice.

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS  
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr  
Internet : [www.udi-uc-senat.fr](http://www.udi-uc-senat.fr)  
Twitter : [@UC\\_Senat](https://twitter.com/UC_Senat)  
Facebook : [SenateursJDIUC](https://www.facebook.com/SenateursJDIUC)